

DÉCLARATION DES PERFORMANCES

Selon Annexe III du règlement (EU) N° 305/2011

N° 003/1

1/ Code d'identification unique du produit type :

EMFIMASTIC CONSTRUCTION C

2/ Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11 paragraphe 4 :

N° de lot : voir l'emballage du produit

3/ Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :

Mastic pour joints à usages non structuraux pour éléments de façade pour applications extérieures et intérieures

EN 15651-1 : F EXT-INT

4/ Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11 paragraphe 5 :

EMFI S.A.S.

3, Rue Ettore Bugatti

F - 67500 HAGUENAU

5/ Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V :

Système 3

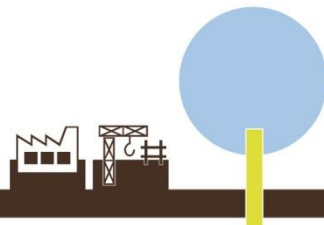
6/ Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :

Le laboratoire GINGER CEBTP, organisme notifié n° 0074, a effectué les essais de type initiaux

et délivré un rapport

Le laboratoire EFECTIS, organisme notifié n° 1234, a effectué l'essai de réaction au feu

et délivré un rapport



7/ Performances déclarées :

Classe : 25 LM

Supports : Aluminium et Mortier M2 sans primaire

Caractéristiques essentielles	Normes d'essais	Performances	Norme harmonisée
Réaction au feu	EN 13501-1 + A1	Classe E	EN 15651-1 : 2012
Étanchéité à l'eau et étanchéité à l'air			
Résistance au coulage	EN ISO 7390	≤ 3 mm	
Perte de volume	EN ISO 10563	≤ 10 %	
Adhésion/cohésion propriétés de déformation sous traction maintenue après immersion dans l'eau à 23 °C	EN ISO 10590	NF	
Durabilité	EN ISO 8340 EN ISO 9047 EN ISO 10590	Conforme	

NF : pas de rupture

8/ Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 7.

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par :

Vincent FRAYSSE – Responsable de Site



Haguenau, le 02/06/2014